

Affaires juridiques

CLR/n°11-584

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 19 décembre 2011

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, représentant M. le Recteur ;

M. Teddy Bonnin ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Robert Coudert ; Mme Bénédicte Delaunay ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean Fabbri ; M. Yves Farge ; M. Roger Fontaine ; M. Jean-Marc Houpert ; M. Jean-Yves Le Guen ; M. Emmanuel Lesigne ; M. Dominique Pierre ; Mme Véronique Robert ; M. Etienne Rouxel ; M. Pascal Sanson ;

Ont donné procuration

Mme Brigitte Arbeille à M. Loïc Vaillant ;
M. Francis Barin à M. Loïc Vaillant ;
M. Jean-Michel Brossard à M. Jean Fabbri ;
Mme Régine Charvet-Pelo à M. Robert Coudert ;
Mme Chiara Lastraioli à M. Jean Fabbri ;

A donné procuration en cours de séance

M. Jean-Marc Houpert à M. Dominique Pierre ;

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des moyens ; M. Michel Isingrini, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, Vice-Président chargé des relations internationales ; M. Jérôme Gouin, Vice-Président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services ; M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services ; M. Jérôme Barrère, Directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Alain Gueffier, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, Directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danièle Poder, Directrice de l'IUT de Tours ; M. Bruno Boissavit, Directeur du Service commun de documentation ; M. Jean-Christophe Savineau, Directeur des Services financiers ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, Directrice des ressources humaines.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance à 14 h.

M. le Président porte à la connaissance des membres du Conseil qu'une élection partielle s'est tenue le 13 décembre pour pourvoir un siège vacant dans le collège « Autres enseignants ». Mme Chiara Lastraioli a été élue.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 7 novembre 2011

Les modifications demandées par M. Fabbri sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Rapport sur l'avancement des contrats d'objectifs et de moyens (COM)

M. le Président présente un bilan des COM (cf. P.J.). Ceux-ci ont été préparés par les composantes de mars à mai 2010. Ils ont ensuite donné lieu à un dialogue de gestion avec la présidence au cours du mois de juin 2010. Ils ont fait l'objet d'un financement de 1 057 399 € dans le budget 2011 dont 227 489 € provenant du budget propre des composantes.

Sur les 22 projets validés dans le cadre des COM, 11 sont achevés, 3 sont en cours d'achèvement, 4 sont lancés et se poursuivront en 2012 et enfin 4 n'ont pas encore été lancés. Les montants consacrés, ainsi que l'achèvement de plus de 50 % des projets, montrent tout l'intérêt des COM qui seront poursuivis et amplifiés dans les années à venir.

M. Fabbri a l'impression d'une grande dispersion des projets. Il constate aussi que, si quelques actions sont achevées et certaines en cours de réalisation, d'autres ne sont même pas engagées pour lesquelles les fonds vont être reportés.

M. le Président souligne que toutes les universités qui sont passées aux COM ont constaté la difficulté de cet exercice nouveau qui s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, mais elles en ont aussi mesuré l'intérêt pour l'exécution du projet d'établissement. Il insiste sur l'obligation dans laquelle se trouvent les composantes de faire des choix dans leur fonctionnement récurrent afin de dégager les sommes nécessaires au financement des nouvelles actions prévues dans les COM. Il relève aussi que cela conduit à développer une politique de mutualisation des ressources.

M. Buron regrette la lenteur de certaines opérations.

M. Coudert rappelle la nécessité de l'animalerie de l'IUT de Tours.

M. Lesigne relève que l'UFR sciences pharmaceutiques vient de se doter d'une salle de repos. Comme un tel équipement n'existe pas à l'UFR sciences et techniques, il se demande s'il serait possible de mutualiser cet équipement pour les deux UFR du site Grandmont.

M. Gueiffier n'y est pas opposé.

M. Deman juge la démarche très intéressante. Il souhaite savoir quelles parts prennent les collectivités locales dans le financement.

M. Roncin souligne que la Région, comme d'ailleurs les autres collectivités territoriales, ne finance pas la formation initiale, hormis pour ce qui est des technologies de l'information et de la communication.

2 – Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

M. le Président présente une nouvelle version du SPSI (cf. P.J.). La précédente a été transmise au Ministère qui l'a jugée pertinente sur le fond, mais financièrement intenable au regard du montant des opérations projetées.

Le document présente tout d'abord les opérations déjà achevées du contrat de programmation Etat-Région 2007-2013 :

- l'extension de l'IUT de Blois sur le site de la Chocolaterie pour 12,73 M €,
- l'extension et la restructuration de la bibliothèque universitaire de médecine pour 4,3 M €,
- la construction du pôle de biologie cellulaire et moléculaire sur le site de Grandmont pour 4,3 M €,
- la mise en sécurité et la réhabilitation du bâtiment J sur le site Grandmont pour 3,7 M €.

Il donne ensuite les grandes lignes de la stratégie immobilière sur la période 2012-2016 avec :

- les opérations en cours de réalisation :
 - extension de l'UFR de médecine sur le site de La Riche pour 15,25 M €, avec livraison prévue pour septembre 2013,
 - mise en sécurité, réhabilitation et restructuration du bâtiment J sur le site Tonnelé pour 10,3 M €,
 - regroupement des services centraux et communs sur le site du Plat d'étain pour 8,6 M €.
- les priorités du SPSI en matière de construction à réaliser :
 - construction d'une animalerie sur le site Jean-Luthier de l'IUT de Tours pour 0,46 M €,
 - densification et restructuration du site des Tanneurs pour 5 M €,
 - première tranche pour le transfert de l'EPU sur le site Grandmont pour 12 M €.

Le SPSI prévoit également des opérations visant à améliorer la connaissance de l'état du patrimoine, à renforcer le potentiel scientifique de l'Université ou à diminuer l'impact environnemental.

M. le Président précise que, si les collectivités locales ont versé l'intégralité des participations annoncées dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, l'Université n'a perçu que 62 % de la participation de l'Etat, ce qui correspond d'ailleurs à la moyenne nationale.

M. Fabbri s'étonne de la lenteur de l'opération d'acquisition pour la MSH d'un plateau immobilier nu d'un bâtiment du site 2-Lions.

M. Roncin indique que ce retard est imputable à une erreur du notaire qui a différé la signature de l'acte de propriété.

M. Fabbri s'interroge sur la multiplication des études demandées à des organismes extérieurs.

M. Roncin indique que la Direction technique immobilière ne peut faire face seule à l'ampleur de la tâche.

M. le Président souligne que ces études permettent d'anticiper, de déterminer les priorités.

M. Fabbri demande des précisions sur l'installation d'une chaufferie biomasse sur le site de Grandmont.

M. Roncin précise que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement durable. Mené conjointement avec la Région et le CROUS, il ne coûtera rien à l'Université, puisque l'entreprise prend tout l'investissement en charge. Il ne s'agira que d'un appoint, l'installation ne pouvant assurer le chauffage de l'intégralité du site.

M. Farge demande si d'autres solutions, par exemple les pompes thermiques, ont été envisagées, car il se méfie toujours des solutions uniques.

M. Le Guen souligne que le coût d'un gymnase excède largement le million d'euros prévu pour le projet Portalis.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations par le Président

1 – Contrat d'établissement

M. le Président rappelle que le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle viendra à Tours le 12 janvier 2012 pour finaliser le projet de contrat.

Les experts du Ministère chargés de l'immobilier sont déjà venus à Tours où ils ont visité le site Jean-Luthier, le site Plat d'étain, l'EPU, et enfin le site Tanneurs. Ils ont ainsi pu se faire une idée précise de l'état de notre patrimoine.

Les experts chargés des TIC sont aussi venus et se sont notamment intéressés à la mise en œuvre du schéma directeur numérique.

S'agissant de la recherche, M. le Président indique que les négociations avec le CEA, l'INSERM et le CNRS sont achevées.

Une équipe est créée en chimie avec le CEA : « physico-chimie des matériaux et des électrolytes pour l'énergie » (PCM2E).

Un contrat de site sera signé entre le CNRS, l'Université d'Orléans et l'Université de Tours. S'agissant des équipes, le « Groupe de Recherche en Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » (GREMAN) est reconnu comme UMR. Le Laboratoire ligérien de linguistique (commun aux Universités d'Orléans et Tours) est aussi reconnu comme UMR par le CNRS et le Ministère de la Culture. L'UMR 6239 « Génétique, Immunothérapie, Chimie et Cancer » est reconduite, mais réduite à trois équipes. Ses deux équipes non reconnues fusionnent pour former l'EA « Innovation thérapeutique et moléculaire » qui sera réévaluée par le CNRS à mi contrat.

M. Fabbri s'interroge sur l'évolution des laboratoires de droit vers une fédération et sur la place des économistes du « Groupe d'études et de recherche sur la coopération internationale et européenne » dans cette nouvelle configuration.

M. Isingrini indique que le projet de fédération des équipes de droit est bien reçu par le Ministère. Pour le devenir des économistes en matière de recherche, un rapprochement est envisagé avec une UMR de l'Université d'Orléans, mais il n'est pas certains que tous veuillent rejoindre cette équipe dont les axes de recherche ne recourent pas forcément ceux de nos enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, M. Isingrini précise que :

- les explications fournies ont emporté l'accord du Ministère pour le laboratoire bi-site « Val-de-Loire recherche en management » (VALOREM) qui regroupe les gestionnaires,
- une équipe d'accueil, le « Centre tourangeau d'histoire et étude des sources » (CETHIS) a été reconnue en histoire.

M. Isingrini indique que la situation des géologues n'est pas réglée. Les tentatives de rapprochement envisagées n'ont pas abouti. La proposition faite par l'Université au Ministère est la reconnaissance comme équipe d'accueil, en attendant de trouver une autre équipe avec laquelle se rapprocher.

2 – PRES

M. le Président informe les conseillers des travaux du PRES. Celui-ci a choisi son logo et voté son budget. Il a aussi arrêté la composition du collège doctoral et de sa commission scientifique. Par ailleurs, il a défini les principaux thèmes qui feront l'objet du contrat de PRES :

- création d'un INSA Centre de Val de Loire.
- création d'une communauté hospitalière de territoire.
- création d'une université numérique Centre Val de Loire.
- schéma régional d'enseignement supérieur.
- observatoire régional de l'enseignement supérieur.
- création d'une cellule mutualisée valorisation dans le cadre de la SATT Grand Centre.

Sur ce dernier point, le président indique que le projet de SATT Grand Centre a été validé et que la SATT devrait être créée début 2012. Elle réunira le PRES Auvergne, le PRES Limousin-Poitou-Charentes, le PRES Centre-Val-de-Loire, le CNRS et le CEMAGREF.

MM. Fabbri et Lesigne demandent que les travaux du Conseil d'administration du PRES soient régulièrement transmis aux administrateurs de l'Université, même sous forme de procès-verbaux provisoires.

Affaires financières

1 – Budget primitif 2012

M. le Président rappelle le contexte difficile de l'élaboration de ce budget. En effet, si le Ministère n'a pas encore fait connaître le montant de la dotation des universités, il est vraisemblable que leur dotation globale de fonctionnement (DGF) ne sera pas revalorisée. Par ailleurs, nous ignorons encore le montant de la dotation contractuelle, puisque le contrat ne sera négocié qu'au cours du premier trimestre 2012. En outre, si le socle de la masse salariale a été revalorisée de 1,8 M € en 2012, c'est uniquement pour prendre en compte l'augmentation des charges patronales destinées au financement des pensions civiles, car le Ministère n'a pris aucun engagement pour compenser l'augmentation naturelle de la masse salariale liée au glissement-vieillesse-technicité. De plus, la réserve de

précaution que les opérateurs de l'Etat ont l'obligation de faire sur la DGF devrait augmenter en 2012. C'est la raison pour laquelle l'Université a d'ores et déjà prévu la mise en réserve de 500 000 € en 2012 contre 300 000 € en 2011.

M. Fabbri souligne que les difficultés que rencontrent les établissements pour arrêter leur budget, dont certains sont mêmes votés en déséquilibre, résultent du manque de continuité de l'engagement de l'Etat. Il affirme que les élus SNESUP et FSU présents aujourd'hui contribuent, assurent même, le quorum requis pas un conseil d'administration budgétaire dans un esprit de responsabilité et de vigilance. Il lit une motion qui traduit les mêmes incertitudes à Tours que dans une dizaine d'établissements où un tel texte a été adopté déplorant les incertitudes que génère la politique du gouvernement sur l'avenir des universités.

M. le Président n'est pas favorable au vote de motions. Il rappelle que le compte rendu du conseil d'administration est transmis au recteur et que nos prises de position sont donc connues.

M. Savineau présente le budget primitif 2012 (cf. P.J.). Il s'élève à 202,36 M € contre 186,85 M € en 2011, soit une progression de 8,3 %.

Dépenses

Les dépenses de personnel progressent à 142,83 M € contre 138,18 M € l'an dernier, mais si le montant augmente, la part de la masse salariale dans le budget global diminue, ne représentant plus que 70,6 % des dépenses totales contre 74 % en 2011. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29,5 M € contre 27,78 M € en 2011, soit 14,6 % des dépenses globales contre 14,9 % l'an dernier. Les dotations aux amortissements progressent également, passant de 7,05 M € en 2011 à 11,46 M € en 2012, soit 5,7 % du budget contre 3,8 % l'an dernier. Enfin, le montant des investissements passe de 13,85 M € en 2011 à 18,56 M € en 2012, soit 9,2 % du budget global.

Recettes

L'Etat reste le premier financeur avec une subvention qui passe entre 2011 et 2012 de 143,64 M € à 146,89 M €, mais sa part dans le total des recettes de l'établissement est en diminution sensible. Les collectivités territoriales apportent une dotation de crédits de 9,43 M €, soit 5,2 % des recettes totales. Les organismes publics participent au financement pour un montant de 6,64 M €, soit 3,7 %. Les dotations des organismes internationaux s'élèvent à 6,97 M €, soit 3,8 %. Les organismes privés contribuent à hauteur de 5,63 M €, soit 3,1 % du total des recettes. Enfin, les ressources propres s'élèvent à 5,86 M €, soit 3,2 %.

Pour équilibrer ce budget, un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 7,9 M € est nécessaire. Considérant la bonne tenue du budget de l'Université de Tours et le montant total des réserves (30 M € environ), Mme le Recteur a donné son aval à ce prélèvement.

Plafond d'emplois

Le budget primitif 2012 comprend aussi un tableau d'autorisation d'emplois. L'Etat a notifié un plafond de 2015,2 emplois auxquels s'ajoutent 345 emplois sur ressources propres. Au total, le nombre d'emplois autorisés est donc fixé à 2360,2.

M. Farge remercie pour la clarté de la présentation. Il souhaite une politique budgétaire prudente sur le recrutement du personnel afin de rééquilibrer les investissements. Il juge difficile l'augmentation de 8 % de la prévision de recettes et s'inquiète si une régulation budgétaire intervient. Enfin, il appelle une nouvelle fois l'attention sur le coût qu'engendrent pour le budget des établissements publics la multiplication de réunions, dont l'utilité est souvent à démontrer.

M. le Président et M. Savineau soulignent que l'augmentation est réelle, mais que la plus grande partie de cet argent supplémentaire est déjà fléchée pour des dépenses obligatoires tenant au nouveau régime des pensions, à l'immobilier ou à de grands programmes.

M. Fabbri relève d'abord que l'amortissement gonfle fictivement le budget, puis que l'accroissement de la part des collectivités locales dans le budget de l'Université témoigne du désengagement de l'Etat. Enfin, il relève que l'investissement scientifique est concentré sur 3 projets et s'étonne de la part consacrée au pilotage (15 %) : il pense que la définition très extensive de ce terme minore les parts consacrées aux missions fondamentales de l'établissement ; c'est pourquoi il souhaiterait que soit précisé ce que recouvre exactement cette dénomination. Quant aux emplois, il dénonce une fois de plus la part croissante de l'emploi non statutaire (640/2360)

Un débat s'instaure sur la définition du pilotage qui se révèle complexe.

Budget de la Fondation Rabelais

M. le Président présente le budget de la Fondation Rabelais. Le budget global s'élève à 54 000 € dont seulement 18 000 € sont ouverts en 2012.

M. Fabbri considère que la Fondation ne rapproche l'Université ni du public, ni des entreprises et constate qu'elle ne rapporte guère.

M. le Président souligne qu'au-delà de financements qui restent marginaux, la Fondation permet à l'Université d'avoir avec les entreprises des échanges intéressants qui nous aident à bâtir notre politique en recherche comme en pédagogie, mais aussi à répondre à des besoins exprimés par les entreprises grâce aux compétences présentes à l'Université.

MM. Deman et Farge défendent l'existence de la Fondation et soulignent son rôle quant au rapprochement de l'Université avec la société civile.

Le Conseil approuve

- par 16 voix pour et 4 contre le budget primitif 2012 ;
- par 16 voix pour et 4 contre le plafond d'emplois ;
- par 15 voix pour, 3 contre et 2 abstentions le budget 2012 de la Fondation Rabelais.

2 – Compte rendu de la Commission des moyens (cf. P.J.)

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable à :

- l'adoption du tarif du D.U. « Français langue étrangère » (FLE) ;
- l'adoption du tarif du diplôme de droit français de Lodz ;
- la création de nouveaux centres financiers ;
- des sorties d'inventaire.

M. Fabbri juge trop élevé le tarif du D.U. « FLE » pour les stagiaires qui doivent financer eux-mêmes leur formation. Il s'agit pour la plupart de personnes en reconversion qui, après avoir obtenu leur diplôme, deviendront enseignants dans des formations spécifiques, occupant des emplois dont on sait qu'ils sont peu rémunérés.

M. Roncin rappelle qu'il s'agit d'un diplôme de formation continue qui doit donc s'autofinancer. Il souligne que la formule de calcul des D.U. minore déjà grandement la réalité, puisque les formations coûtent en moyenne cinq fois plus cher que le tarif retenu.

M. Fournier signale l'existence d'organismes de financement susceptibles d'aider les personnes en phase de réorientation.

Le Conseil approuve par 17 voix pour et 3 abstentions le compte rendu de la commission des moyens.

Personnel et Ressources humaines

1 – Utilisation d'un emploi vacant de maître de conférences

M. le Président indique qu'il s'agit de créer une chaire mixte avec le CEA (cf. P.J.). Ce poste de 31^e section sera rattaché en recherche au nouveau laboratoire « physico-chimie des matériaux et des électrolytes pour l'énergie ». L'emploi n°932 de maître de conférences a été rendu vacant par la nomination en tant que professeur à l'Université de Bretagne-Sud de M. Brillet, maître de conférences en 6^e section. Il s'agit d'un prêt et un poste équivalent sera rendu à la gestion à la prochaine rentrée.

M. Fabbri rappelle l'opposition de son organisation syndicale au principe de ces chaires mixtes qui induit un traitement plus favorable pour le lauréat que celui des autres maîtres de conférences recrutés.

Le Conseil approuve la proposition par 14 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

2 – Utilisation des emplois BIATOSS vacants

M. le Directeur Général des Services présente les propositions d'utilisation des postes BIATOSS vacants (cf. P.J.). Cette proposition, établie en concertation avec les services et composantes, affine la phase de volumétrie des postes présentée aux instances en septembre 2011. Cette campagne d'emplois permettra, grâce à 8 recrutements sans concours, de stabiliser certains personnels

contractuels de catégorie C. Enfin, il est prévu un emploi PACTE destiné au recrutement d'un jeune sans diplôme, qui sera à mi-temps en emploi et à mi-temps en formation.

Mme Delaunay regrette l'absence de postes dédiés au recrutement des handicapés. Elle souhaite que cet objectif soit inscrit dans les COM des services et composantes.

M. le Président n'est pas opposé à un fléchage de postes, mais préférerait que le recrutement des handicapés puisse se faire sur n'importe quel poste. Il souhaite un affichage clair de cette priorité.

M. Roncin souhaite que le recrutement des handicapés ne soit pas cantonné au seul personnel BIATOSS, mais concerne aussi les postes d'enseignants, en commençant par les enseignants du second degré pour lesquels la procédure serait plus aisée que pour les enseignants-chercheurs.

Le Conseil approuve la proposition par 17 voix pour et 1 abstention.

3 – Primes 2011 du personnel BIATOSS

M. le Président présente (cf. P.J.) la politique indemnitaire des personnels BIATOSS pour l'année 2011. Les personnels vont bénéficier d'une augmentation comprise entre 4,8% et 5,6% pour les agents de catégorie C ; entre 2,2% et 3,8% pour les agents de catégorie B ; entre 1,3% et 3,3% pour les agents de catégorie A. Globalement, pour l'année 2011, l'enveloppe indemnitaire des personnels BIATOSS a augmenté de 3,1% et se situe au-dessus du taux d'inflation qui est de 2,2%. Le versement interviendra en décembre. Par ailleurs le montant de la prime est réparti de manière indépendante de la catégorie de l'agent. Les personnels titulaires bénéficieront en complément d'une majoration de 100 €, les personnels contractuels en CDI de la moitié. Cette augmentation sera reprise dans le socle des primes pour l'année 2012.

M. Fabbri indique que la FSU s'abstiendra par principe sur toutes les propositions à caractère indemnitaire, car elle réclame l'incorporation des primes dans le salaire.

Le Conseil approuve cette proposition par 14 voix pour et 4 abstentions.

4 – Primes pour charges administratives

41 Montant des primes

M. Roncin présente la politique indemnitaire pour les bénéficiaires de prime pour charges administratives pour l'année universitaire 2011-2012 (cf. P.J.).

MM. Lesigne et Le Guen signalent une erreur sur le montant de la prime du directeur du SUAPS. Après vérification, M. Roncin rectifie l'erreur.

Le Conseil approuve cette proposition telle que rectifiée en séance par 13 voix pour et 4 abstentions.

42 Dispositions relatives au cumul de primes

M. Roncin indique qu'en cas de cumul entre, d'une part, la prime d'excellence scientifique ou la prime d'encadrement doctoral et de recherche, et d'autre part, la prime pour charges administratives, le régime d'attribution des primes est modifié : la prime la plus élevée sera payée à taux plein, la moins élevée à 50%.

Le Conseil approuve cette proposition par 11 voix pour et 6 abstentions.

5 – Statuts du Comité technique

M. le Président rappelle que le comité technique paritaire a été remplacé par un comité technique (CT). Les représentants titulaires de l'administration ne sont plus que 2 et ne votent plus. Seuls les 10 représentants titulaires du personnel (ou les suppléants en cas d'absence des titulaires) votent. Les statuts (cf. P.J.) qui sont aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil ont été préparés à partir de statuts types établis par le Ministère.

Le Conseil approuve à l'unanimité les statuts du CT.

6 – Composition du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail

M. le Président rappelle que, par décret du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique, le comité hygiène et sécurité a été remplacé par un comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Il est proposé, après avis favorable du CT, qu'il soit composé de 9 représentants du personnel, ce qui est le maximum autorisé.

Le Conseil approuve à l'unanimité la composition du CHSCT.

M. le Président indique qu'au vu des résultats des élections du 20 octobre 2011 au CT, la représentation du personnel sera la suivante : 4 SGEN ; 3 FSU ; 1 UNSA/CGT ; 1 Autonomes.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 18 octobre 2011

M. Isingrini présente le compte rendu (cf. P.J.). Il indique que les 30 000 € de crédits « Colloques » inscrits au budget ont été répartis.

M. Lesigne s'interroge sur une référence au bonus qualité recherche (BQR) dont il pensait qu'il avait disparu.

M. le Président confirme que le BQR a disparu dans son ancienne acception. Il précise que le Conseil scientifique se réserve désormais un crédit pour subventionner des actions imprévues qui lui paraissent dignes d'être soutenues et que, par habitude, on donne à ces crédits le nom de BQR.

Les décisions ayant reçus un avis favorable lors du Conseil scientifique du 18 octobre 2011 sont approuvées à l'unanimité.

Etudes & Vie de l'étudiant

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 17 novembre 2011

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil a approuvé :

- la création du certificat universitaire « Entrepreneuriat, innovation et stratégie » ;
- un avenant à la maquette du D.U. « Didactique FLE/S, enseignement, apprentissage et diversité des contextes » ;
- des ajustements de la maquette de la filière « officine » de l'UFR sciences pharmaceutiques ;
- des modifications de l'offre de formation suite aux avis de l'AERES ;
- les modalités de réorientation des étudiants éliminés de la PACES ;
- les comptes rendus des commissions d'aide à l'inscription des 16 septembre, 13 octobre et 3 novembre 2011 ;
- des conventions :
 - avec l'Ecole de secours et de sauvetage d'Indre-et-Loire ;
 - avec la Ville de Tours et le Conservatoire à rayonnement régional de Tours ;
 - avec l'Ecole nationale supérieure d'art de Bourges ;
- une convention internationale de coopération avec la Douma régionale de Samara avec la participation de l'Université régionale d'Etat de Samara (Russie).

S'agissant du certificat universitaire « Entrepreneuriat, innovation et stratégie », Mme Imbault précise qu'il est proposé par le pôle entrepreneuriat du PRES suite à un appel d'offres du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Ministère de l'économie et des finances, et de la Caisse des dépôts et consignations. Il prévoit la mise en place d'une formation à l'entrepreneuriat à destination des étudiants de master. 20 places sont offertes : 15 aux étudiants tourangeaux et 5 à ceux du PRES, avec priorité aux M1.

M. Fabbri regrette que, dans la phase d'ajustement de l'offre de formation à la suite des avis de l'AERES et des échanges avec la DGESIP, les conseils élus des composantes soient ignorés dans un certain nombre de cas (biologie, physique...)

M. Lesigne regrette que la filière mathématiques-informatique ait été ignorée dans la réorientation des éliminés de la PACES.

M. le Président indique que ce sera rectifié.

Les décisions ayant reçus un avis favorable lors du Conseil des études et de la vie universitaire du 17 novembre 2011 sont approuvées à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 8 décembre 2011

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.)

Le CEVU a proposé la constitution de groupes de travail sur :

- la conversion des notes pour les étudiants en retour de mobilité ;
- l'organisation des sessions d'examens ;
- les conseils de perfectionnement ;
- l'UE de valorisation professionnelle et les UE d'ouverture ;
- la certification en langues ;
- la vie de l'étudiant.

Le CEVU a donné un avis favorable :

- au compte rendu de la commission FSDIE du 10 novembre 2011 ;
- au compte rendu de la commission d'aide à l'inscription du 24 novembre 2011.

Le CEVU a entendu des présentations du Service commun de la documentation et du SUAPS.

M. Fabbri fait part de sa perplexité en constatant que la validation des notes délivrées à nos étudiants par des établissements étrangers continue à poser problème.

M. Lesigne rappelle que le processus de Bologne ne prévoit que l'acquisition de crédits ECTS.

M. Bouquard souligne que les ECTS ne donnent pas de notes.

Mme Delaunay précise que le groupe « Vie de l'étudiant » vise notamment à préparer le futur groupe de travail avec le CROUS sur la restauration et le logement universitaires.

Elle fait aussi part de son intention de relancer le conseil du Bureau de la vie étudiante.

Les décisions ayant reçus un avis favorable lors du Conseil des études et de la vie universitaire du 8 décembre 2011 sont approuvées à l'unanimité.

*

QUESTION DIVERSE

Evaluation des enseignants-chercheurs

M. Fabbri souhaite savoir où en est la mise en place du processus d'évaluation des enseignants-chercheurs.

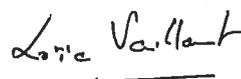
M. le Président indique que le Ministère semble se diriger vers un report d'un an de cette évaluation.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h.

A Tours, le 20 décembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT